



## Devoir Huissier

-----  
Par george33

Bonjour

J'ai été condamné solidairement avec cinq autres personnes, que je ne connaissait pas, a verser des dommages et intérêts.

Depuis je fait régulièrement a un huissier des versements mensuels.

Toutefois je n'ai aucunes relations avec les autres condamnés solidaire. De ce fait je n'ai aucune connaissance de sommes qu'il reste a payer.

Si je lui demande, l'huissier doit il me fournir un décompte des sommes versés ?

Peut il refuser ?

Merci